

Saint-Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC Audit & Conseil
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

SYNERGIE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SYNERGIE
SE au capital de 121 810 000 €
Siège social : 11 Avenue du Colonel Bonnet
75016 PARIS

329 925 010 RCS PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYNERGIE SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION, DES CREANCES RATTACHEES ET DES COMPTES COURANTS

Risque identifié

Les notes 5 et 6.2 de l'annexe précisent que ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et qu'une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants s'élève à 196 629K€.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, créances rattachées et comptes courants requiert l'exercice du jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres, créances rattachées et comptes courants constituait un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les comptes annuels et de la nature des éléments à considérer par la Direction pour leur valorisation.

Procédures d'audit mise en œuvre pour répondre à ce risque

Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'utilité retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres.

Conformément à la norme, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus suivi par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants.
- Comparer la quote-part des capitaux propres détenue avec les données comptables extraites des comptes annuels audités des filiales concernées ;
- Vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;

- S'assurer de la cohérence des flux futurs de trésorerie prévisionnels :
 - Analyser la cohérence des flux de trésorerie avec les budgets établis par le management local et validés par la direction ;
 - Apprécier le niveau de réalisation du budget sur les premiers mois de l'exercice 2021 ;
 - Examiner les réalisations 2020 et notamment le dernier trimestre pour apprécier le redémarrage de l'activité et la cohérence avec les projections 2021 retenues dans les tests de l'exercice ;
 - Identifier les évolutions majeures intervenues entre les prévisions 2021 retenues au 30 juin 2020 et celles retenues au 31 décembre 2020, et s'assurer de leur bien-fondé au regard des nouvelles informations disponibles ;
 - Analyser la méthodologie suivie pour le calcul du taux d'actualisation par pays ;
 - Compléter les informations collectées par un entretien avec le management local des filiales significatives.
- Apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes 5 et 6.2 de l'annexe aux comptes sociaux.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et ont fait l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons de l'exactitude et de la sincérité de ces informations.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINES A ETRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SYNERGIE par l'Assemblée Générale du 21 Décembre 1983 pour le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL et du 13 juin 2019 pour le cabinet SAINT HONORE BK&A. Compte tenu du changement intervenu dans la structure du capital du cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL au 31 décembre 2010, le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL était, au 31 décembre 2020, dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAINT HONORE BK&A dans la 2^{ème} année, dont respectivement 10^{ème} et 2^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à PARIS, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT HONORE BK&A



Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL



Marie-Françoise BARITAUX-IDIR Laurent GUEZ

DONNÉES FINANCIÈRES

1. BILAN DE SYNERGIE SE

Actif	Notes N°	2020			2019
		Brut	Deprec.	Net	Net
En milliers d'euros					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques		9.967	6.799	3.168	3.391
Fonds commercial, droit au bail		3.412	195	3.217	3.217
Immobilisations en cours		840	-	840	1.477
Total Immobilisations incorporelles	3/4	14.219	6.994	7.225	8.085
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Constructions		658	646	11	51
Autres immobilisations corporelles		27.291	15.369	11.923	12.547
Total Immobilisations corporelles	3	27.949	16.015	11.934	12.598
Immobilisations financières					
Participations financières		87.443	2.761	84.683	83.923
Créances rattach.particip. - non courants		51.158	69	51.089	51.014
Autres titres immobilisés - non courants		12	7	5	5
Prêts - non courants		14	-	14	14
Autres créances immobilisées - non courants		5.958	-	5.958	5.741
Total Immobilisations financières	5	144.585	2.836	141.749	140.696
Total de l'actif immobilisé	9	186.753	25.845	160.908	161.379
Actif circulant					
Avces & acptes versés/cmdes		2.123	-	2.123	1.603
Créances clients et comptes rattachés	6/10	193.997	7.376	186.621	243.593
Autres créances	10/11	166.376	1.415	164.961	199.408
Valeurs mobilières de placements	12	11.369	-	11.369	9.565
Disponibilités		188.551	-	188.551	101.338
Total de l'actif circulant		562.417	8.791	553.626	555.507
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		1.474	-	1.474	1.146
Écart de conversion actif	8/18	4.933	-	4.933	3.988
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Total de l'actif		755.576	34.636	720.940	722.021

Passif	Notes N°	2020	2019
En milliers d'euros			
Capitaux propres			
Capital	13.1	121.810	121.810
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale	13.2	12.181	12.181
Réserves réglementées	13.2	3.884	3.983
Autres réserves	13.2	11.000	11.000
Report à nouveau	13.2	276.790	231.755
Résultat de l'exercice		22.812	44.937
Provisions réglementées		2.540	2.015
Total Capitaux propres	13	451.018	427.681
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		5.388	5.399
Provisions pour charges		-	-
Total provisions pour risques et charges	7/14	5.388	5.399
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	38	49
Emprunts et dettes financières diverses	15	36.269	17.259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7.897	7.517
Dettes fiscales et sociales		216.385	259.373
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17	194	597
Autres dettes		3.743	4.029
Total Dettes	16	264.525	288.824
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		9	19
Écart de conversion passif	8/18	-	98
Total du passif		720.940	722.021

2. COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

En milliers d'euros	Notes N°	2020	2019
Produits d'exploitation			
Production de services		924.514	1.221.090
Subventions d'exploitation		376	237
Reprises d'amortissements, transferts de charges		11.824	15.697
Autres produits		4.279	4.800
Total Produits d'exploitation	19/20	940.994	1.241.824
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		42.430	47.183
Impôts, taxes et versements assimilés		44.400	49.260
Salaires et traitements	21	658.276	860.186
Charges sociales	21	166.638	223.643
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3.777	3.344
Dotations aux provisions sur actifs circulants		1.963	1.598
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		456	4.359
Total Charges d'exploitation		917.940	1.189.572
Résultat d'exploitation		23.053	52.252
Produits financiers			
De participations		6.613	16.640
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
D'autres intérêts et produits assimilés		193	206
Reprises sur provisions et transferts de charges		5	905
Différences positives de change		208	4
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		-	-
Total Produit Financiers		7.019	17.756
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		1.105	-
Intérêts et charges assimilés		1.085	278
Différences négatives de change		310	77
Total Charges financières		2.500	354
Résultat Financier	22	4.519	17.401
Résultat courant avant impôts		27.572	69.653
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		-	1
Sur opérations en capital		331	278
Reprises sur provisions et transferts de charges		1.483	801
Total Produits exceptionnels		1.814	1.080
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		34	20
Sur opérations en capital		286	434
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.052	1.046
Total Charges exceptionnelles		1.372	1.500
Résultat exceptionnel	23	442	(421)
Impôt sur les bénéfices	24	5.202	18.521
Participation des salariés		-	5.775
Total des produits		949.826	1.260.660
Total des charges		927.014	1.215.723
Résultat net		22.812	44.937

3. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent, liée à la pandémie Covid-19 qui a eu un impact fort sur l'activité et les résultats de SYNERGIE SE.

La forte réactivité de SYNERGIE et les mesures gouvernementales de prise en charge du chômage partiel des permanents et intérimaires, lui ont permis de limiter les effets de cette crise sur son activité et ses résultats.

Impact sur l'activité et les résultats

La baisse du chiffre d'affaires et des résultats en 2020 est essentiellement liée à la crise Covid-19. L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie a été constaté en résultat opérationnel, les mesures gouvernementales ayant impacté essentiellement les charges de personnel lors de la mise en œuvre des mesures de chômage partiel. Les aides directement attribuées à SYNERGIE SE s'élèvent à 18.641K€.

Les mesures de réduction des coûts ont permis de compenser en partie l'effet de la réduction d'activité.

Impact sur la trésorerie

La baisse de l'activité conjuguée au correct recouvrement des créances (maintien du crédit client moyen) ont conduit à une diminution forte du besoin en fonds de roulement et à l'amélioration significative de la trésorerie.

Impact sur le bilan

Le poste créances clients a été impacté par la baisse d'activité, mais les dépréciations ont été faibles, eu égard notamment aux mesures de soutien apportées aux entreprises en difficulté de trésorerie.

SYNERGIE SE n'a pas eu recours à des « prêts garantis par l'état » et de manière très limitée à des différés de paiement, les dettes concernées ayant été remboursées au cours de l'exercice.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire du 29 mars 2021.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté des comptes annuels

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 concernent l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, des fonds de commerce et des engagements de retraite.

Les hypothèses et estimations peuvent s'avérer dans le futur, différentes de la réalité.

Note 2 Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Par contre, la société a opté pour une comptabilisation en charges des frais d'acquisition portant sur des actifs incorporels et corporels.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisamment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.

Note 3 Durée d'utilisation des immobilisations

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, droits similaires	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

Note 4 Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels.

Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dits et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles, qui présentent des indices de pertes de valeur, font l'objet d'un test de dépréciation.

Les fonds de commerce sont présumés avoir une durée non limitée et sont par conséquent non amortissables ; en application de l'article 214-5 du PCG, des tests de dépréciation sont réalisés à la clôture ; aucune dépréciation ne résulte de ces tests.

Note 5 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués, conformément à l'article 221-3 du Plan Comptable Général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur, qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir, est déterminée notamment :

- À partir des flux futurs de trésorerie ;
- En fonction d'un prix de marché et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale ;
- En fonction de la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ainsi déterminée devient inférieure à leur valeur comptable ; au 31 décembre 2020, aucune dépréciation résultant de cette approche n'est à comptabiliser.

La note n°32 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SE :

- A acheté 75.272 actions au cours moyen de 23,11€ ;
- A vendu 79.323 actions au cours moyen de 23,67€.

Au 31 décembre 2020, SYNERGIE SE détient :

- Par l'intermédiaire de ce contrat 17.161 actions propres achetées à un prix moyen de 26,82€ soit 460K€ ;
- 352.463 actions achetées, hors contrat de liquidité, à un prix moyen de 9,39€, soit 3.309K€, ce qui représente 1,45% du capital.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (article 221-6).

Le cours de l'action au 31 décembre 2020 s'élève à 32,00€.

Note 6 Créances et reconnaissance des produits

6.1 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens).

Ainsi, en 2020, la société a pris en compte le contexte incertain de la crise sanitaire dans son approche du risque client.

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel de la société. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Comptes courants des filiales

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue par SYNERGIE SE, la dépréciation pourra alors être constatée si la filiale concernée ne satisfait pas à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

Note 7 Provisions pour risques et charges

Conformément à l'article 214-25 du Plan Comptable Général, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Le montant des provisions pour risques et charges est arrêté après l'obtention de l'avis des conseils de la société.

Note 8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

NOTES ANNEXES AU BILAN DE SYNERGIE SE

Note 9 Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	9.157	809	-	9.967
Fonds commercial, droit au bail	3.412	-	-	3.412
Immobilisations en cours	1.477	388	1.025	840
Total immobilisations incorporelles	14.046	1.198	1.025	14.218
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	658	-	-	658
Installations, matériels et outillage	9	-	7	2
Autres immobilisations corporelles	25.448	2.099	258	27.289
Total immobilisations corporelles	26.115	2.099	265	27.949
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	137.606	996	-	138.601
Autres titres immobilisés	12	-	-	12
Prêts	14	-	-	14
Autres immobilisations financières	5.741	2.093	1.876	5.958
Total immobilisations financières	143.372	3.089	1.876	144.585
Total	183.533	6.386	3.166	186.752

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 809K€ correspond uniquement à l'acquisition de logiciels.

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 1.389K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* ;
- 448K€ d'acquisition de nouveaux matériels informatiques et bureautiques ;
- 262K€ d'acquisitions de nouveaux mobiliers de bureau.

La diminution du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte principalement des agencements et aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* pour un montant global de 257K€.

Immobilisations en cours

Le poste « Immobilisations en cours » d'un montant de 840K€ correspond à des travaux d'agencements pour 426K€ et à des développements de logiciels pour 414K€.

Immobilisations financières

L'augmentation de la valeur brute du poste « Participations et créances rattachées » correspond à l'incorporation d'une créance de 920K€ au capital d'INTERSEARCH FRANCE et à des augmentations de créances sur SYNERGIE Prague, SYNERGIE SUISSE et SYNACO GLOBAL RECRUITMENT respectivement pour 39K€, 31K€, 5K€.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement les actions propres (3.770K€) et les dépôts de garantie versés relatifs aux baux (1.481K€).

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	5.766	1.033	-	6.799
Fonds commercial, droit au bail	195	-	-	195
Total immobilisations incorporelles	5.961	1.033	-	6.994
Immobilisations corporelles				
Constructions	607	39	-	646
Installations, matériels et outillage	6	1	6	2
Autres immobilisations corporelles	12.904	2.704	241	15.367
Total immobilisations corporelles	13.517	2.744	246	16.015
Total	19.478	3.777	246	23.009
Immobilisations financières				
Participation et créances rattachées	2.669	160	-	2 829
Autres titres immobilisés	7	-	-	7
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total immobilisations financières	2.676	160	-	2.836
Total	22.154	3.937	246	25.845

En application des règles évoquées dans les notes 4 et 5, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Note 10 Créances

En milliers d'euros	Montants bruts 2020	Provisions & Amortissements	Montants nets 2020	Montants nets 2019
Clients et comptes rattachés	193.997	7.376	186.621	243.593
Autres créances	166.376	1.415	164.961	199.408
Total	360.373	8.791	351.582	443.002

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 12.355K€ dans le poste autres créances.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°18).

Les avances en compte courant accordées aux filiales sont considérées à court terme dans la mesure où elles entrent dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie ou des conventions d'avance en compte courant exigible à tout moment.

Note 11 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		A un an au plus		A plus d'un an	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	51.158	51.082	-	-	51.158	51.082
Prêts	14	14	14	14	-	-
Autres immobilisations financières	5.958	5.741	-	-	5.958	5.741
Total actif immobilisé	57.129	56.836	14	14	57.116	56.823
Actif circulant						
Client douteux ou litigieux	9.484	9.328	-	-	9.484	9.328
Autres créances clients	184.513	241.407	184.513	241.407	-	-
Personnel	1.428	106	1.422	100	7	7
Organismes sociaux	13.673	23.927	13.648	23.902	25	25
Impôts sur les bénéfices	82.180	104.963	41.773	17.666	40.408	87.297
Taxe sur la valeur ajoutée	771	747	771	747	-	-
Autres impôts	6.232	-	6.232	-	-	-
Groupe et associés	60.873	69.675	60.857	69.659	16	16
Débiteurs divers	1.218	246	1.003	31	215	215
Total actif circulant	360.373	450.400	310.218	353.512	50.155	96.888
Charges constatées d'avance	1.474	1.146	1.474	1.146	-	-
Total	418.976	508.383	311.705	354.672	107.271	153.711

Les produits à recevoir intégrés aux créances se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2020	
Clients et comptes rattachés dont		8.735
Clients - factures à établir hors Groupe	3.255	
Clients - factures à établir Groupe	5.480	
Autres créances dont		20.469
Fournisseurs - avoirs à recevoir hors Groupe	64	
Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	942	
Personnel - produits à recevoir	-	
Organismes sociaux - produits à recevoir	287	
Organismes de formation - produits à recevoir	12.369	
État - Impôts et taxes	6.806	
Autres créances	1	
Total		29.204

Note 12 Placements

En milliers d'euros	2020	2019
Valeurs mobilières de placement		
Dépôts et comptes à terme	11.369	9.565
Total	11.369	9.565

Les dépôts et comptes à terme ont une durée maximum de trois mois.

Note 13 Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital social de 121.810K€ est composé de 24 362 000 actions de 5€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserve et report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Capitaux propres d'ouverture	121.810	-	258.919	44.937	2.015	427.681	401.711
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	-	-	44.937	(44.937)	-	-	(19.188)
Résultat de l'exercice	-	-	-	22.812	-	22.812	44.937
Variation des provisions réglementées	-	-	-	-	525	525	221
Capitaux propres de clôture	121.810	-	303.855	22.812	2.540	451.018	427.681

Au cours de l'exercice 2020, il n'a été procédé aucune distribution de dividendes.

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une « Réserve réglementée » de 3.884K€ correspondant à la réserve pour actions propres.

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires.

Note 14 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2019	Augmentation	Diminution	2020
Risques sociaux et fiscaux	1.395	196	1.135	455
Autres risques	4.004	945	16	4.933
Total	5.399	1.141	1.151	5.388

Au 31 décembre 2020, la provision pour risque de change s'élève à 4.933K€ et est intégrée dans les autres risques.

Les reprises de provisions comprennent des provisions utilisées à hauteur de 16K€.

Note 15 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2020	2019
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit	-	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	38	49
Dettes financières diverses	36.269	17.259
Total	36.307	17.308

Les dettes financières diverses correspondent essentiellement à des comptes courants vis-à-vis des filiales.

Note 16 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		<1 an		1 an <<5 ans		>5 ans	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Dettes auprès des établissements de crédit :								
à 1 an maximum	38	49	38	49	-	-	-	-
à plus de 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	10	9	9	-	1	9	-	-
Groupe et associés	36.259	17.250	36.259	17.250	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7.897	7.517	7.897	7.517	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales (*)	216.385	259.373	216.385	259.373	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	194	597	194	597	-	-	-	-
Autres dettes	3.743	4.029	3.743	4.029	-	-	-	-
Sous-total	264.525	288.824	264.524	288.815	1	9	-	-
Produits constatés d'avance	9	19	9	19	-	-	-	-
Total	264.534	288.843	264.533	288.834	1	9	-	-

(*) dans le cadre des diverses mesures gouvernementales relatives au Covid-19, Synergie a différé le paiement de certaines dettes fiscales et sociales en cours d'exercice, aucune dette différée ne subsistant au 31 décembre 2020.

Les charges à payer intégrées aux dettes se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38
Intérêts courus sur emprunts	-
Agios bancaires	38
Emprunts et dettes financières	0
Intérêts courus sur participation des salariés	0
Dettes fournisseurs	5.910
Fournisseurs - factures non parvenues hors Groupe	5.803
Fournisseurs - factures non parvenues Groupe	107
Dettes fiscales et sociales	55.747
Personnel et comptes rattachés	27.168
Organismes sociaux	15.460
Etat - Impôts et taxes	13.119
Autres dettes	181
Clients - avoirs à établir hors Groupe	166
Clients - avoirs à établir Groupe	15
Total	61.876

Note 17 Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros	2020	2019
Dettes sur titres de participation		
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	194	597
Total	194	597

Note 18 Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêté sur le solde des comptes courants de filiales britanniques, canadiennes et suisses.

L'écart de conversion actif, soit 4.933K€, est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT pour 4.902K€.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

Note 19 Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2020	2019
CA France	921.354	1.218.176
CA Export	3.161	2.914
Total Production de services	924.514	1.221.090

La production de services comprend des facturations de travail temporaire pour 919.160K€, de placement pour 3.879K€ et d'autres services pour 1.475K€.

Note 20 Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2020	2019
Production immobilisée	409	440
Subventions d'exploitation	376	237
Reprises sur amortissements et provisions	571	4.336
Transferts de charges	11.254	11.361
Redevances de marques	3.816	4.311
Autres produits de gestion courante	54	48
Total	16.480	20.734

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Transferts de charges sur rémunérations	8.774	9.538
Transferts de charges sur assurances	659	637
Transferts de charges sur achats non stockés	90	24
Transferts de charges sur locations	612	417
Transferts de charges sur autres services	1.119	743
Total	11.254	11.361

Les transferts de charges sur rémunérations correspondent essentiellement à des rémunérations financées par des organismes de formation.

Note 21 Charges de personnel

En milliers d'euros	2020	2019
Salaires et charges	658.276	860.186
Charges sociales	166.638	223.643
Participation des salariés	-	5.775
Total	824.914	1.089.604

Les mesures gouvernementales de soutien, mises en œuvre suite à la crise sanitaire Covid-19, ont conduit à octroyer des subventions aux entreprises du Groupe minorant les charges de personnel à hauteur de 18.641K€.

Note 22 Résultat financier

En milliers d'euros	2020	2019
Dividendes	5.950	15.850
Intérêts sur comptes courants filiales	380	594
Revenus des valeurs mobilières de placement	117	122
Autres produits financiers	81	84
Abandon de créance	(666)	37
Dotations provision pour dépréciation de titres	(160)	-
Dotations et reprises sur écarts de conversion	(945)	868
Gains (pertes) de change	(102)	(72)
Escomptes accordés	(135)	(81)
Résultat Financier	4.519	17.401

Note 23 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2020	2019
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(34)	(20)
Sur opérations en capital	(286)	(434)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.052)	(1.046)
Total des charges exceptionnelles	(1.372)	(1.500)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	1
Sur opérations en capital	331	278
Reprises sur provisions et transferts de charges	1.483	801
Total des produits exceptionnels	1.814	1.080
Résultat Exceptionnel	442	(421)

Note 24 Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2020	2019
Sur le résultat courant	6.823	18.818
Sur le résultat exceptionnel	137	(139)
Sur la participation aux bénéfices	(1.790)	-
Résultat de l'intégration fiscale	32	(158)
Total	5.202	18.521

Note 25 Situation fiscale différée

Il apparaît temporairement une créance latente de 1.539K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles l'année de leur comptabilisation (contribution sociale de solidarité et écart de conversion passif de l'exercice).

Il existe par ailleurs une dette latente d'impôt de 722K€ liée aux provisions réglementées.

AUTRES INFORMATIONS SUR SYNERGIE SE

Note 26 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SE.

26.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 541K€.

26.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2020, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SE en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

26.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2020, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

Note 27 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les relations avec les filiales sont conclues à des conditions de marché courantes.

Note 28 Effectifs de la société à la clôture de l'exercice

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2020	2019
Cadres et assimilés	401	206	607	762
Employés	879	5.522	6.401	8.002
Ouvriers	-	18.331	18.331	23.495
Total	1.280	24.059	25.339	32.260

Les effectifs permanents sont ceux présents à la clôture de l'exercice, toutes catégories confondues.

Les effectifs intérimaires sont calculés « équivalent temps plein ». Les effectifs employés correspondent uniquement à ceux détachés dans le secteur tertiaire.

Note 29 Intégration fiscale

SYNERGIE SE a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1^{er} janvier 1991 et renouvelé en 2000 cette option pour une durée indéfinie.

Périmètre d'intégration fiscale 2020

- SYNERGIE SE (société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
- DIALOGUE & COMPETENCES
- AILE MEDICALE

- SYNERGIE CONSULTANTS
- INTERSEARCH FRANCE
- SYNERGIE PROPERTY

La convention d'intégration fiscale appliquée prévoit une imposition des filiales comme si elles étaient imposées séparément.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

Note 30 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2020	2019
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	-	-
Contreparties des garanties travail temporaire	60.566	55.595
Cautionnements de filiales sur prêts - acquisition de titres	20.268	21.573
Cautionnements de filiales sur prêts - biens immobiliers	20.008	22.349
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	6.882	7.297
Total	107.723	106.814
Engagements reçus		
Garantie BNP	97.159	92.767
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après ab. de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
de DIALOGUE et COMPÉTENCES si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1.724	1.724
Total	99.598	95.206

La garantie Travail Temporaire 2021/2022, assise sur un chiffre d'affaires de 919.160K€ devrait s'élever à 73.525K€.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite des salariés permanents relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en application de la recommandation ANC n°2013-02 ; les hypothèses retenues au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 2%
- Taux de rotation du personnel : déterminé par tranches d'âge
- Taux de charges sociales : 45%
- Table de mortalité : TU-TD2012-2016 paru en février 2018
- Taux d'actualisation (base iBoxx) : 0,40%
- Estimation sur la base d'un départ moyen à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Application de la méthode rétrospective

Sur la base des hypothèses et méthode mentionnées ci-dessus, les indemnités de départ en retraite vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 3.572K€ charges sociales comprises. Le capital constitué auprès d'une compagnie d'assurance couvre à hauteur de 4K€ cet engagement au 31 décembre 2020.

Les indemnités de départ en retraite versées en 2020 se sont élevées à 237K€ contre 50K€ en 2019.

Note 31 Engagements et passifs éventuels

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés dans la note n°14) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Note 32 Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SE exercice clos le 31.12.2020

SYNERGIE SE est la société consolidante du Groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MÉDICALE	72	6.107	100%	1.886	1.886
SYNERGIE PROPERTY	5.000	2.054	100%	5.000	5.000
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2.500	48.043	85%	3.437	3.437
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	55.237	99%	7.911	7.911
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne) (*)	40.000	73.754	100%	64.561	64.561
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	-	-	-	4.648	1.888
Total				87.443	84.683

(*) SIES est une holding détenant principalement des participations dans les autres filiales du Groupe

En milliers d'euros	Prêts et avances	Cautions et avals donnés	C.A. exercice 2020	Résultat net exercice 2020	Dividendes encaissés par SYNERGIE en 2020
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MÉDICALE	-	-	18.016	584	-
SYNERGIE PROPERTY	5.594	15.844	2.057	556	-
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	7.670	43.493	431.184	14.050	5.950
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	-	643	234.621	9.349	-
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	51.447	10.257	-	177	-
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	83.606	-	-	-	-
Total	148.316	70.237			5.950

Note 33 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice 2020 ou nécessitant une information spécifique dans les États Financiers n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.